

DEPARTEMENT DU TARN		Date de transmission de l'acte: 14/04/2026						
ARRONDISSEMENT DE CASTRES		Date de reception de l'AR: 14/04/2026 081-218101871-DL_2026_034-DE AGEDI						
EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 avril 2026								
COMMUNE DE MOULAYRES		Date de convocation : 03 avril 2026						
		Le huit avril deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Karine SECHERET, 2ème Adjointe						
		<u>PRESENTS</u> : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, SECHERET Karine, Maud LEONARD, Carole TOURNIER, Anne-Laure VICTOR, Patrice BLATTES, Patrick CLEMENT						
		<u>REPRESENTES</u> : ALBOUY Francine (MATUSZEWSKI Frédéric)						
		<u>ABSENTS</u> : Richard GONNET, Brice AMALVY						
Délibération N° DL_2026_024		EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		11	6	8	9	9	0	0
Désignation du correspondant défense		Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fonction de correspondant défense, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu' élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. À l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense. Le gouvernement a constaté que les concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.						

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Enfin, les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L212121,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 ; Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009,

Considérant que le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense,

Le Conseil Municipal, après délibéré, DESIGNÉ à l'UNANIMITE comme correspondant défense pour la commune de MOULAYRES, M. MATUSZEWSKI Frédéric, 1^{er} Adjoint.

Karine SECHERET
Secrétaire de séance

Laurent Bazart,
Maire

